

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juin 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1019)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 848

présenté par

M. Rolland, M. Dive et M. Saddier

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 72 par la phrase suivante :

« Elles prennent en compte la spécificité des métiers et des besoins de certains secteurs. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision, dont l'objectif est de rappeler que certains secteurs d'activité nécessitent des formations longues et coûteuses, comme c'est le cas dans le domaine sanitaire, mais que celles-ci sont pourtant indispensables pour l'évolution professionnelle des salariés.